

**SG Issuer  
Société Anonyme**

**Informations financières intermédiaires condensées et rapport  
d'examen limité du réviseur d'entreprises agréé sur des  
informations financières intermédiaires**

**Pour la période du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015**

**33, boulevard Prince Henri**

**L-1724 Luxembourg**

**R.C.S. Luxembourg: B121.363**

Ce rapport est une traduction de la version anglaise des états financiers, du rapport de gestion du Directoire. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

SG Issuer  
Société Anonyme

**Sommaire**

Membres du Directoire	3
Rapport de gestion du Directoire et Déclaration de Gouvernance d'Entreprise	4-6
Déclaration générale	7
Rapport du Réviseur d'entreprises agréé sur des informations financières intermédiaires condensées	8-9
État du résultat global	10
État de la situation financière	11
État des variations dans les capitaux propres	12
État des flux de trésorerie	13
Notes aux informations financières intermédiaires condensées	14-42

**Membres du Directoire:  
Pour la période intérimaire clôturée au 30 juin 2015**

**Président :**

**M. Yves Cacclin**

Salarié de Société Générale Bank and Trust  
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

**Directeurs :**

**Mme Sophie ROBATCHE-CLAIVE**

Salariée de Société Générale  
Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris - La Défense, France

**M. Amaury DE BELER**

Salarié de Société Générale Bank and Trust  
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

**M. Alexandre GALLICHE**

Salarié de Société Générale Bank and Trust  
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

**M. Marc AUGIER**

Salarié de Société Générale Bank and Trust  
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

**Mme Valerie DUMORTIER**

Salariée de Société Générale  
Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris - La Défense, France

**Mme Laetitia JOURNE**

Salariée de Société Générale  
Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris - La Défense, France

## **Rapport de gestion du Directoire Déclaration de Gouvernance d'Entreprise**

Les Directeurs (individuellement « Directeur », collectivement « Le Directoire ») de SG Issuer (ci-après « la Société ») présentent les informations financières intermédiaires condensées et le rapport de gestion du Directoire pour la période allant du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015.

### **1. ACTIVITÉS ET REVUE DU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS**

La Société a pour objectif d'émettre des titres de créances, des obligations, des certificats (les « Titres ») avec tout type de sous-jacents incluant, sans limitation, des actions, des indices, des taux d'intérêts, des dividendes, des risques de crédit, des devises, des matières premières, des fonds, des warrants, etc,... permettant aux investisseurs d'accéder aux capacités de détermination des prix de la Société Générale, qui propose un large panel de stratégies d'investissement liées à ces différentes classes d'actifs.

Les paiements en relation avec les Titres émis par la Société sont inconditionnellement et irrévocablement garantis par la Société Générale. En complément, et sur demande des investisseurs, la Société peut émettre des Titres (« Titres Assortis de Sûretés ») afin de proposer une protection additionnelle aux investisseurs, en cas de défaut de la Société Générale. Les Titres émis sont gouvernés par le prospectus de base préparé par la Société Générale en tant qu'arrangeur, en particulier par le prospectus de base approuvé par la CSSF le 26 juin 2012, le 29 avril 2013 et le prospectus de base approuvé par la CSSF le 29 avril 2014. Les Titres émis par la Société peuvent être vendus soit en placement privé, soit dans le cadre d'appel public.

La situation des activités de la Société à la date de clôture de l'exercice financier est fidèlement présentée dans le bilan ainsi que dans les comptes de perte et profit, publiés ci-après. L'augmentation du total des actifs et des dettes est due au rapide développement de l'activité d'émission de titres financiers. Au cours du premier semestriel clos le 30 juin 2015, 7 635 Titres ont été émis, dont 128 Titres Assortis de Sûretés. Le résultat du premier semestre 2015 s'élève à KEUR 195.

La Société n'a eu ni des activités de recherche et de développement, ni exploité une succursale ou acquis des actions propres.

### **2. RISQUES ET INCERTITUDES**

Les risques liés aux investissements dans les Titres dépendent de plusieurs facteurs. Ces facteurs varient en fonction des caractéristiques des Titres émis, en particulier de la typologie des sous-jacents des Titres, de leur maturité, de leur statut « Assortis de Sûretés » / « Non Assortis de Sûretés », de leurs taux d'intérêts, de la volatilité du sous-jacent.

Pour chaque émission de Titre, la Société couvre systématiquement sa position par un Swap face à la Société Générale, ayant exactement les mêmes caractéristiques que le Titre. La documentation légale et les instruments dérivés ont été mis en place pour s'assurer qu'à tout moment les actifs de la Société répliquent les passifs. En conséquence, aucun risque de marché n'est supporté par la Société.

### **3. DÉVELOPPEMENTS FUTURS**

Le Directoire n'anticipe pas de changement majeur au cours des 6 mois restants de l'exercice 2015 mais prévoit une augmentation des Titres émis au cours de l'année 2015. La Société émet des warrants depuis juillet 2015.

#### **4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE**

Il n'y a pas eu d'événement subséquent pouvant avoir un impact significatif sur les informations financières intermédiaires condensées au 30 juin 2015.

#### **5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

Le Directoire de SG Issuer est déterminé à maintenir les normes de gouvernance d'entreprise appliquée au niveau de l'Union européenne et au Groupe Société Générale. Cette déclaration décrit les principes et les pratiques de gouvernance de la Société.

En conformité avec ses statuts, la Société est régie par un Directoire et supervisée par un Conseil de surveillance dédié.

##### ***5.1. Directoire***

Le Directoire supervise et contrôle la gestion et les opérations de la Société et est responsable du système de gestion des risques et de contrôle interne.

Les réunions du Directoire ont lieu au moins une fois par mois et, si nécessaire, plus fréquemment.

Le Directoire a le quorum lorsque plus de la moitié de ses membres sont présents. Une opinion soutenue par plus de la moitié des membres présents devient une décision.

Les principales tâches du Directoire sont les suivantes :

- S'assurer que la supervision de la comptabilité soit organisée et contrôlée de façon appropriée;
- Revoir et approuver les informations financières intermédiaires condensées de la Société;
- Superviser et contrôler la gestion opérationnelle.

##### ***5.2. Conseil de Surveillance***

Le Conseil de Surveillance assure constamment le contrôle de la gestion de la Société effectuée par le Directoire. Cependant, cette surveillance ne doit dans aucun cas être convertie en une intervention dans la gestion de la Société. Le Conseil de Surveillance peut mandater des comités consultatifs composés de membres du Conseil de Surveillance et/ou d'autres non membres de mener différentes missions. Le Conseil de Surveillance peut conférer à ces comités consultatifs l'autorité ou les mandats de façon permanente ou temporaire. Ces comités consultatifs ne peuvent pas avoir pour effet de restreindre les pouvoirs du Directoire. En 2015, le Conseil de Surveillance n'a pas créé de comité spécifique pour la Société.

##### ***5.3. Audit Interne***

L'audit Interne du Groupe Société Générale accompagne le Directoire de SG Issuer dans la supervision des activités de la Société et la sécurisation de ses opérations en effectuant des audits internes et en fournissant une assistance consultative. L'objectif de l'audit interne est d'ajouter de la valeur en émettant des recommandations visant à améliorer le fonctionnement de la Société. L'audit interne est une fonction indépendante et ses activités sont régies par des normes professionnelles de vérification interne et sur des règles d'éthique internationales.

La tâche principale de l'audit interne est d'auditer le fonctionnement de la Société sur une base régulière et d'évaluer leurs contrôles internes, la gestion des risques, et les pratiques administratives. Les domaines à auditer sont déterminés par les risques financiers et opérationnels projetés concernés. L'audit interne peut également effectuer des missions spéciales pour compte de la direction de la Société.

L'audit interne n'a aucune autorité directe sur les activités qu'il examine.

## **5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE - (suite)**

### **5.4. Contrôles de conformité**

Le premier niveau de contrôles concerne l'exécution des procédures, directives et instructions établies pour assurer un fonctionnement correct et efficace de la Société. Ces contrôles sont exécutés par les équipes en charge de la production.

Le Directeur Administratif et Financier de la Société assure la coordination des clôtures comptables périodiques avec toutes les équipes impliquées, tout en effectuant un contrôle de conformité de second niveau.

### **5.5. Comité Nouveaux Produits**

Chaque nouvelle activité de la Société est analysée et autorisée par un Comité Nouveaux Produits (New Product Committee - « NPC »). Tous les départements concernés sont représentés (opérationnel, finance, risque, normes comptables...) pour évaluer l'impact pour la Société.

### **5.6. Contrats de service**

La Société et plusieurs de ses fournisseurs de services (sont des filiales du groupe Société Générale) et bénéficient donc du système de contrôle interne du Groupe Société Générale.

Des Contrats de Service (« Service Level Agreements » - « SLA ») ont été signés par la Société avec SGBT Luxembourg et avec le groupe Société Générale. Les Contrats de Service régissent les relations entre les entités, ainsi que leurs obligations respectives. Les détails des prestations de services fournis par SGBT Luxembourg et Groupe Société Générale sont énumérés dans les annexes de ces contrats (entre autres, l'audit interne, les contrôles de conformité de premier niveau, le back office, la gestion des risques, la gestion de la conformité ...)

La description de la gestion des risques relative à l'information financière est décrite dans la note 9 ci-après.

Luxembourg, 27 août 2015

Pour le Directoire :

Yves CACCLIN  
Président du Directoire

Marc Augier  
Membre du Directoire

Amaury de BELER  
Membre du Directoire

## Déclaration générale

### Pour les informations financières intermédiaires condensées en date du 30 juin 2015

A notre connaissance, les informations financières intermédiaires condensées ont été établies conformément à la norme « IAS » 34 (*International Accounting Standard*) « Information financière intermédiaire » adoptée par l'Union Européenne et donnent une image fidèle et honnête de la situation financière et de la performance financière de SG Issuer. Les informations financières intermédiaires condensées comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2015, l'état du résultat global, l'état des variations dans les capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales politiques comptables et autres informations explicatives.

A notre connaissance, le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution et les résultats de l'activité, la situation de la Société et une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée.

Luxembourg, 27 août 2015

Yves CACCLIN

Président du Directoire

Marc Augier

Membre du Directoire

Amaury de BELER

Membre du Directoire

A l'actionnaire unique de  
SG Issuer Société Anonyme  
33, boulevard Prince Henri  
L-1724 Luxembourg

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ SUR DES INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES**

### *Introduction*

Nous avons effectué l'examen limité des informations financières intermédiaires condensées qui comprennent l'état de la situation financière de SG Issuer au 30 juin 2015, ainsi que l'état du résultat global, l'état des variations dans les capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le Directoire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces informations financières intermédiaires condensées conformément à la Norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces informations financières intermédiaires condensées sur la base de notre examen limité.

### *Etendue de l'examen limité*

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires condensées révisées effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires condensées révisées consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.



## *Conclusion*

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires condensées ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'entité, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2015, conformément à la Norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » adoptée par l'Union Européenne.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

Stéphane Césari, Réviseur d'entreprises agréé  
*Partner*

Luxembourg, le 31 août 2015

**État du Résultat Global**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

(Exprimé en milliers d'EUR)

	<b>30.06.2015</b>	<b>31.12.2014</b>	<b>30.06.2014</b>
Intérêts et produits assimilés	985	1 551	818
Résultat net sur instrument financier à la juste valeur par le résultat	46 328	108 476	59 977
<b>Total produits</b>	<b>47 313</b>	<b>110 027</b>	<b>60 795</b>
Intérêts et charges assimilés	(39 331)	(94 463)	(53 691)
Commissions payées	-	-	(1)
Frais de personnel	(89)	(211)	(68)
Autres charges opérationnelles	(7 698)	(15 144)	(6 843)
<b>Total charges</b>	<b>(47 118)</b>	<b>(109 818)</b>	<b>(60 603)</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>195</b>	<b>209</b>	<b>193</b>
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
<b>Résultat de l'exercice/de la période</b>	<b>195</b>	<b>209</b>	<b>193</b>
<b>Résultat global de l'exercice/de la période</b>	<b>195</b>	<b>209</b>	<b>193</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrale de ces informations financières intermédiaires condensées.

SG Issuer  
Société Anonyme

**État de la Situation Financière**  
Pour le semestre clos le 30 juin 2015  
(Exprimé en milliers d'EUR)

	Notes	30.06.2015	31.12.2014
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4	35 807	94 600
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	5	29 026 341	23 409 519
Prêts et créances	6	61 590	61 701
Actifs d'impôts courants		-	-
Autres actifs		5 863	1 436
<b>Total actifs</b>		<b>29 129 601</b>	<b>23 567 256</b>
Passifs financiers au coût amorti	7	86 545	140 719
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	8	29 023 592	23 408 518
Autres dettes		9 493	6 093
<b>Total passifs</b>		<b>29 119 630</b>	<b>23 555 330</b>
Capital souscrit	10	2 000	2 000
Réserve légale	11	200	200
Autres réserves	11	7 533	9 466
Résultats reportés		43	51
Résultat de la période/ de l'exercice		195	209
<b>Total capitaux propres</b>		<b>9 971</b>	<b>11 926</b>
<b>Total capitaux propres et dettes</b>		<b>29 129 601</b>	<b>23 567 256</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrale de ces informations financières intermédiaires condensées.

SG Issuer  
Société Anonyme

**État des Variations dans les Capitaux Propres**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

(Exprimé en milliers d'EUR)

	Capital souscrit	Réserve légale	Autres réserves indisponibles	Autres réserves disponibles	Total réserves	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de la période/ de l'exercice	Total capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>2 000</b>	<b>200</b>	<b>9 466</b>	-	<b>9 666</b>	-	<b>18</b>	<b>482</b>	<b>12 166</b>
Allocation du résultat de l'exercice précédent avant la distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-	482	(482)	-
Dividende à l'actionnaire unique	-	-	-	-	-	-	(450)	-	(450)
Augmentation du capital résultant de l'allocation de l'excédent de capital	-	-	-	-	-	98 513	-	-	98 513
Versement d'un excédent de capital	-	-	-	-	-	(98 513)	-	-	(98 513)
Résultat de la période du 01 janvier au 30 juin 2014	-	-	-	-	-	-	-	193	193
<b>Au 30 juin 2014</b>	<b>2 000</b>	<b>200</b>	<b>9 466</b>	-	<b>9 666</b>	-	<b>50</b>	<b>193</b>	<b>11 911</b>
Transfert à la réserve disponible	-	-	(1 933)	1 934	-	-	-	-	(1)
Dividende à l'actionnaire unique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période du 1 juillet au 31 décembre 2014	-	-	-	-	-	-	-	16	16
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>2 000</b>	<b>200</b>	<b>7 533</b>	<b>1 934</b>	<b>9 666</b>	-	<b>50</b>	<b>209</b>	<b>11 926</b>
Allocation du résultat de l'exercice précédent avant la distribution des dividendes	-	-	-	(1 934)	(1 934)	-	2 143	(209)	-
Dividende à l'actionnaire unique	-	-	-	-	-	-	(2 150)	-	(2 150)
Augmentation du capital résultant de l'allocation de l'excédent de capital	-	-	-	-	-	92 463	-	-	92 463
Versement d'un excédent de capital	-	-	-	-	-	(92 463)	-	-	(92 463)
Résultat de la période du 01 janvier au 30 juin 2015	-	-	-	-	-	-	-	195	195
<b>Au 30 juin 2015</b>	<b>2 000</b>	<b>200</b>	<b>7 533</b>	-	<b>7 733</b>	-	<b>43</b>	<b>195</b>	<b>9 971</b>

**État des flux de trésorerie**  
Pour le semestre clos le 30 juin 2015  
(Exprimé en milliers d'EUR)

	30.06.2015	31.12.2014	30.06.2014
<b>Résultat de la période/ de l'exercice</b>	<b>195</b>	<b>209</b>	<b>193</b>
Variation des produits courus à recevoir	111	76	484
Variation des charges courues à payer	38 226	92 719	52 335
Autres mouvements non-monétaires	-	-	-
<b>Total éléments non-monétaires autres que des instruments financiers à la juste valeur par le résultat</b>	<b>38 337</b>	<b>92 795</b>	<b>52 819</b>
<b>Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat</b>	<b>(46 277)</b>	<b>(107 541)</b>	<b>(59 977)</b>
Opérations interbancaires	(6 113 711)	(2 266 864)	(11 912 555)
Opérations avec d'autres actifs et passifs financiers	6 157 870	2 460 491	12 062 024
Opérations avec d'autres actifs et passifs non financiers	(587)	4 333	(18 784)
Changement dans l'impôt payé	-	-	-
<b>Variation nette des flux de trésorerie provenant d'actifs et de passifs opérationnels</b>	<b>43 572</b>	<b>197 960</b>	<b>130 685</b>
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles</b>	<b>35 827</b>	<b>183 423</b>	<b>123 720</b>
Versement d'un excédent de capital	(92 463)	(98 513)	(98 513)
Dividende payé	(2 150)	(450)	(450)
<b>Flux de trésorerie des activités utilisés pour des activités de financement</b>	<b>(94 613)</b>	<b>(98 963)</b>	<b>(98 963)</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie en début d'année /période	94 592	10 132	10 132
Augmentation nette en trésorerie et flux de trésorerie	(58 785)	84 460	24 756
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie à la date de clôture</b>	<b>35 807</b>	<b>94 592</b>	<b>34 888</b>
<b>Les flux de trésorerie nets provenant des/utilisés dans les activités opérations réelles comprennent :</b>			
Intérêts payés	93 568	100 258	565
Intérêts et dividendes reçus	1 096	1 627	1 004

## Notes aux informations financières intermédiaires condensées

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

### **1. INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ**

SG Issuer (ci-après « la Société ») est une société luxembourgeoise constituée sous forme de société anonyme (S.A.) le 16 novembre 2006 pour une durée illimitée.

A partir d'avril 2012, la Société a pour objectif d'émettre des titres de créance, des obligations, des certificats, des warrants (bons d'option) et tout autre titre de créance ou reconnaissances de dettes ou titres financiers, assortis ou non de sûretés, avec tout type de sous-jacent incluant, sans limitation, une action de société, tout autre titre de capital ou titre autre que de capital, un indice, une devise, un taux de change, un taux d'intérêt, un dividende, un risque de crédit, une part de fonds, une action de société d'investissement, un dépôt à terme, un contrat d'assurance-vie, un prêt, une marchandise, un contrat à terme, une option, un warrant ou bons d'option, des métaux précieux alloués ou non alloués, une unité de compte, un panier ou tout autre facteur ou autre type de sous-jacents et toute combinaison de ces sous-jacents.

A cet effet, la Société peut acquérir, détenir, disposer, prêter, emprunter ou revendre, par tous moyens, incluant notamment le recours à la fiducie, au trust ou à la convention de rachat, tout type d'actifs quels que soient leurs appellations et leurs formes et assorties ou non de sûretés; notamment des instruments financiers (titres financiers: actions, parts de fonds, obligations, certificats, warrants ou bons d'option - ou contrats financiers: Swaps, options ou autres), ou tout autre titre de créance, reconnaissance de dettes ou titre de capital; de recevoir ou de consentir des prêts d'argent (y compris des prêts convertibles en actions de la Société) - au sein du groupe de sociétés auquel la Société appartient - et de fournir des garanties sous toute forme (sûretés réelles - telles que gages, nantissements, hypothèques ou autres - sûretés personnelles ou toute autre forme de garantie) pour compte propre, pour le compte du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou pour compte de tiers.

L'exercice social commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

Le capital de la Société est intégralement détenu par Société Générale Bank & Trust S.A. (ci-après « SGBT »), une banque de droit luxembourgeois.

Au 30 juin 2015, l'information financière condensée de la Société est incluse dans les comptes consolidés de la Société Générale (ci-après « Société-Mère ultime »), dont le siège social est situé au numéro 29, boulevard Haussmann, 75009, Paris, France, qui constitue l'ensemble le plus large d'entreprises dont la Société fait partie en tant qu'entreprise filiale.

## Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

### **2. PRINCIPES DE PRÉPARATION**

#### **2.1. Déclaration de conformité**

Les états financiers de la Société au 31 décembre 2014 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et les interprétations adoptées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »).

Les informations financières intermédiaires condensées de la Société au 30 juin 2015 ont été préparées conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Ces informations financières intermédiaires condensées ont été validées par le Directoire en date du 28 août 2015.

#### **2.2. Base d'établissement**

Les actifs et passifs financiers liés à l'activité de la Société sont renseignés à leur juste valeur par le biais du résultat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont présentés au coût amorti.

#### **2.3. Monnaie fonctionnelle et de présentation**

Ces informations financières intermédiaires condensées sont préparées en Euro (« EUR »), qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. L'information financière dans ces informations financières est présentée en milliers d'euros (« KEUR »).

#### **2.4. Estimations et jugements**

L'élaboration des informations financières intermédiaires condensées conformément aux exigences IFRS nécessite l'utilisation de jugements, d'estimations et la formulation d'hypothèses par la direction qui affectent l'application des politiques comptables et les montants des actifs, passifs, revenus et charges renseignés dans les informations financières intermédiaires condensées. Les résultats effectifs peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont continuellement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et dans les périodes ultérieures impactées.

Les informations sur jugements comptables critiques en application des méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les informations financières intermédiaires condensées sont décrites à la Note 3.

**Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

**3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS**

Les principes comptables présentés ci-après ont été appliqués de manière consistante pour les exercices repris dans ces informations financières intermédiaires condensées.

**3.1. *Opérations en devises***

Les opérations en devises sont converties en EUR aux taux de change applicables à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur en fin d'année. Les écarts de change latents résultant de la conversion ainsi que les gains et pertes de change réalisés sur ventes ou dénouements d'actifs et passifs monétaires sont enregistrés en résultat.

Les actifs et passifs non-monétaires libellés en devises sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date à laquelle leur valeur a été déterminée.

**3.2. *Information sectorielle***

Les activités financières de la Société sont gérées comme une activité unique. En conséquence, les informations financières intermédiaires condensées ne comprennent pas d'information sectorielle.

**3.3. *Trésorerie et équivalents de trésorerie***

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants et les dépôts ayant des échéances initiales inférieures ou égales à 3 mois. Des découverts bancaires à vue qui sont remboursables sur demande et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie de la Société sont inclus comme composante de trésorerie et équivalents de trésorerie pour les besoins de l'établissement dans l'état des flux de trésorerie.



**Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

**3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)**

**3.4. Actifs et passifs financiers**

La Société répartit ses actifs financiers dans les catégories suivantes ainsi, selon la situation appropriée :

- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat;
- Prêts et créances.

La Société répartit ses passifs financiers dans les catégories suivantes ainsi, selon la situation appropriée :

- Passifs financiers à la juste valeur par le résultat;
- Passifs financiers au coût amorti.

Les actifs et passifs financiers sont initialement reconnus à leur juste valeur et les coûts de transactions directement attribuables y sont rajoutés. Cependant, si un actif financier est reconnu par le biais du compte de résultats, les coûts de transactions sont immédiatement chargés en résultat.

La Société reconnaît initialement les créances à la date à laquelle elles sont générées. Tous les autres actifs financiers (y compris les actifs financiers à la juste valeur par le résultat) sont reconnus initialement à la date de transaction à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Société décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou si elle transfère à une autre entité le droit sur les flux de trésorerie sur base d'une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif est transférée. Tout risque créé ou retenu dans un actif financier transféré par la Société est reconnu comme un actif ou passif à part.

La Société décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations spécifiées dans le contrat applicable sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

## Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

### **3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)**

#### **3.4.1. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat**

Ces actifs et passifs comprennent :

- Instruments financiers dérivés (« Fully Funded Swaps » ou « Swaps ») utilisés pour couvrir les émissions de titres (Actifs financiers à la juste valeur par le résultat);
- Titres (les « Titres ») émis par la Société (« Passifs financiers à la juste valeur par le résultat »).

La Société émet à la fois des Titres Assortis de Sureté et des Titres Non-assortis de Sureté. Les Titres sont souscrits par les investisseurs à travers le groupe Société Générale en tant que chef de file au cours de la période d'émission et en tant que teneur de marché sur le marché secondaire.

Les instruments financiers dérivés (« Fully Funded Swaps » ou « Swaps »), traités avec la Société Générale, sont utilisés dans un but de se couvrir contre le risque de marché découlant de son activité d'émission de titres et répliquent chaque titre émis.

La Société fournit les fonds reçus via l'émission de Titres à la contrepartie du Swap (Groupe Société Générale). La contrepartie du Swap s'engage à échanger le montant de l'émission des Titres contre la valeur de remboursement, y compris le rendement des Titres émis.

Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date de bilan et renseignés dans l'état de la situation financière sous actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat.

L'impact de l'application de la norme IFRS 13 sur les informations financières intermédiaires condensées de la Société (Ajustement de valeur de crédit ou « Credit Value Adjustment (CVA) »/Ajustement de valeur de dette ou « Debt Value Adjustment (DVA) ») a été enregistré sur une base nette dans le bilan, n'ayant pas d'impact en termes de trésorerie ou de pertes et profits sur la Société (à l'exception de la marge - Bid/Ask - entre la vente de Titres et l'achat des instruments financiers dérivés .

Les revenus et charges, y compris les changements de juste valeur, sont repris dans l'état du résultat global sous « Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».

#### **3.4.2. Compensation d'un actif et un passif financiers**

Les Titres sont souscrits par les investisseurs auprès du groupe Société Générale en tant que chef de file au cours de la période d'émission et en tant que teneur de marché sur le marché secondaire. La partie des Titres invendus est détenue par Société Générale.

**Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

**3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)**

En décembre 2014, la Société a ajouté une nouvelle clause de compensation de trésorerie dans un contrat juridique avec la Société Générale Personne Morale (ci-après « SGPM ») et a acquis ainsi un droit juridiquement exécutoire de compenser le montant comptabilisé avec la même contrepartie (Société Générale). Les actifs (« *Fully Funded Swaps* ») et les passifs (les Titres) sont réglés (et destinés à être réglés) simultanément.

En application de la norme IAS 32, Compensation d'un actif et un passif, la Société a procédé à une compensation du montant non vendu.

Ce traitement est basé sur le paragraphe suivant d'IAS 32 :

*« Un actif financier et un passif financier doivent être compensés et le solde net doit être présenté au bilan si et seulement si une entité: (IAS32 § 42)*

- a) a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et*
- b) a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. »*

L'impact de la compensation des titres non vendus, ainsi que des instruments financiers dérivés correspondant (« *Fully Funded Swaps* » ou « *Swaps* ») s'élève à KEUR 13 210 178 (soit une diminution au bilan - Notes 5 et 8).

**3.4.3. Prêts et créances**

Les prêts et créances regroupent des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les prêts et créances sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif avec déduction des dépréciations appropriées.

Les dépréciations représentent l'estimation de la Société de pertes résultant du défaut ou de l'incapacité de parties tierces à honorer les paiements quand ils sont dus.

## Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

### **3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)**

#### **3.4.4. Passifs financiers au coût amorti**

Les dettes financières sont enregistrées initialement à leur juste valeur nette des frais de transaction. Ces dettes financières sont comptabilisées ultérieurement à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (Note 3.7.).

La différence entre la valeur comptable initiale et la valeur de remboursement est enregistrée en résultat sur la durée contractuelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **3.5. *Juste valeur des instruments financiers***

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat est principalement déterminée en fonction des prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée par des techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation) en utilisant des paramètres d'évaluation en fonction des conditions de marché existant à la date du bilan et qui sont influencés par les hypothèses utilisées, telles que la quantité et le calendrier des flux de trésorerie futurs estimés, le taux d'actualisation et de la volatilité des actifs sous-jacents.

La norme IFRS 13 précise comment établir la juste valeur des actifs et passifs financiers et non-financiers lorsque requis ou permis par les IFRS et ajoute les informations à fournir dans les notes aux informations financières intermédiaires condensées.

Les conséquences de cette norme concernent principalement la façon dont la Société incorpore son propre risque de crédit dans l'évaluation de la juste valeur des passifs financiers dérivés (Ajustement de valeur de la dette - DVA) et la façon dont elle intègre le risque de contrepartie dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers dérivés (Ajustement de valeur de crédit - CVA).

IFRS 13 a été appliqué de manière anticipative à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. En conséquence, l'impact de ces modifications sur les informations financières intermédiaires condensées de la Société a été enregistré dans le Bilan de la période.

Les exigences IFRS 13 ont été appliquées de manière prospective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. En conséquence, l'impact de ces modifications sur les états financiers annuels de la Société et sur les informations financières intermédiaires condensées a été enregistré dans la période respective.

## Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

### **3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)**

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation sur le caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés ci-avant ou sur l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Cependant, notamment en raison de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur des marchés, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants de marché pour évaluer des instruments financiers tels que l'actualisation des flux futurs pour les Swaps ou le modèle Black & Scholes pour certaines options et utilisent des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la date de clôture. Préalablement à leur utilisation, ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du département Risques de Marché de la Direction des Risques du Groupe qui complètent cette validation par des contrôles de cohérence a posteriori. Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur marchés ou non, font l'objet de contrôles approfondis par les experts du département des Risques de Marché de la Direction des Risques du Groupe, complétés en cas de besoin par les réserves nécessaires (comprenant liquidité et bid-ask).

À des fins d'information, les instruments en juste valeur dans l'état de la situation sont présentés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs consiste dans les niveaux suivants :

- Niveau 1 (N1): instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 (N2): instruments évalués en utilisant des données autres que les prix cotés au N1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (les prix) ou indirectement (données dérivées de prix). Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont alloués à ce niveau. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires sont considérés comme des données dérivées de prix.

**Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

**3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)**

- Niveau 3 (N3): instruments pour lesquels les données utilisées pour l'évaluation ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables).

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

Non propriétaires (données indépendantes de la Société), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus des participations de marché et étayées par des prix de transactions.

À titre d'exemple, les données de consensus (eg. Markit,...) fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché respectif est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus sont considérées inobservables. C'est par exemple le cas de la volatilité implicite utilisée pour valoriser les instruments optionnels pour les horizons supérieurs à 5 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans, sa juste valeur devient sensible à des paramètres observables.

En cas d'événements spécifiques sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des Risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle en fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

Ces instruments comprennent principalement ceux pour lesquels la marge sur la vente n'est pas immédiatement reprise en résultat (dérivés ayant des échéances plus longues que celles usuellement négociées) car leur évaluation n'est pas basée sur des données observables. L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradées, néanmoins ce caractère non observable induit un certain degré d'incertitude sur leur évaluation. Cependant, compte tenu de la structure de la Société (adossement parfait entre actifs et passifs en termes de risques de marchés et de crédit), une variation dans la valorisation d'un instrument classé niveau 3 n'aurait pas d'impact sur le résultat de la Société, les effets entre actifs et passifs étant complètement symétriques.

**Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

**3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)**

**3.6. Dépréciation**

A chaque date de clôture, la Société détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif, qui peut être estimée de façon fiable.

Une indication objective que des actifs financiers sont dépréciés inclut la survenance d'un défaut par le débiteur ou de procédures contentieuses, restructuration d'un montant dû à la Société à des conditions que la Société n'aurait pas accepté dans d'autres circonstances, des indications qu'un débiteur ou un émetteur va tomber en faillite, la disparition d'un marché actif pour un titre. En plus, pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

La Société considère des indications de dépréciation aussi bien au niveau individuel qu'au niveau collectif :

- Tous les actifs financiers individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation spécifique.
- Tous les actifs financiers non couverts par des dépréciations spécifiques sont alors soumis collectivement à un test pour dépréciation qui serait intervenue mais n'aurait pas encore été reconnue. Les actifs financiers individuellement non significatifs sont collectivement testés en regroupant des actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaire.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les probabilités de défaut, les dates de recouvrement et les pertes subies, des ajustements résultant de l'appréciation de la direction prenant en compte l'évolution de la situation économique et les conditions de crédit qui sont telles qu'il est probable que les pertes soient plus grandes ou plus petites que celles suggérées par des tendances historiques.

Le montant de la dépréciation sur un actif financier mesuré au coût amorti est calculé comme étant la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les charges sont reconnues en résultat net et la valeur de l'actif est réduite par la constitution d'une dépréciation. La reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable sous forme d'intérêts de l'actif financier déprécié. En cas d'événement ultérieur ayant comme conséquence une diminution de la dépréciation, la diminution fait l'objet d'une reprise en résultat global.

## Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

### **3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)**

#### **3.7. *Produits et charges d'intérêts***

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans l'état du résultat global sous « Intérêts et produits assimilés » et sous « Intérêts et charges assimilés » pour tous les instruments financiers générateurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et d'affectation des produits et charges d'intérêts sur la période concernée.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

En calculant le taux d'intérêt effectif, la Société prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, options de remboursement anticipé) sans tenir compte des pertes de crédit futures. Le calcul inclut toutes les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors que ces commissions font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les primes et décotes.

#### **3.8. *Impôt***

La Société est soumise aux lois fiscales luxembourgeoises. Ces impôts sont repris sous « impôts sur les bénéfices » de la période.

Les impôts différés sont les impôts afférents à différentes périodes temporaires, résultant de règles de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs reconnues par les administrations fiscales selon des règles distinctes de celles des informations financières intermédiaires condensées. Des crédits d'impôts différés peuvent également résulter de pertes fiscales reportables.

#### **3.9. *Autres engagements liés aux Titres Assortis de Suretés***

En relation avec chaque Série de Titres Assortis de Sûretés, dans le but de garantir ses obligations relatives à ces Titres, la Société va rentrer dans un contrat de nantissement qui sera soumis à la loi luxembourgeoise du 5 août 2005 sur les garanties financières, telle qu'amendée. Pour chaque contrat de nantissement, la Société va constituer un collatéral composé de titres de premier rang sur les Actifs Gagés détenus dans un ou plusieurs comptes de la Société ouverts chez The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A. (ou tout autre dépositaire ou compte bancaire comme stipulé dans les Conditions Définitives applicables, conformément au contrat dépositaire entre, notamment, la Société et la banque dépositaire détenant le gage).



**Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

**3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)**

La garantie constituée en vertu de chaque acte de nantissement sera donnée en faveur de :

- en cas de Titres émis sous droit anglais à BNY Mellon Corporate Trustee Services Limited ou tout autre personne - le « security trustee » - agissant pour ses propres besoins et les besoins des porteurs de Titres ainsi que d'autres parties couvertes concernées en tant que trustee des Sûretés comme spécifié dans les conditions définitives applicables (telles que spécifiées dans les termes et conditions supplémentaires de l'acte de nantissement) ou
- en cas de Titres émis sous droit français, directement en faveur des porteurs de Titres ainsi que d'autres parties couvertes concernées et représentées par BNY Mellon Corporate Trustee Services Limited ou tout autre agent des sûretés tel que spécifié dans les conditions finales applicables comme Agent des Sûretés.

Suite à la survenance d'un événement entraînant l'exécution - « a Secured Note Acceleration Event » - (tel que défini dans les termes et conditions supplémentaires des sûretés), tous les porteurs de Titres dont les Titres deviennent immédiatement dus et remboursables sont les premiers à avoir droit à réclamer toute somme leur restant due en vertu des conditions des sûretés. Si ni l'émetteur ni le garant (en respect des conditions de la garantie) n'ont payé tout solde dû sous un délai de 3 jours ouvrables suite à un événement entraînant l'exécution de la garantie, les détenteurs de Titres peuvent envoyer une note écrite au trustee des sûretés (dans le cadre de Titres soumis au droit anglais) ou l'Agent des Sûretés (dans le cadre de Titres émis sous droit français) exigeant l'exécution des sûretés en accord avec les conditions du prospectus de base.

La Société emprunte les titres devant être garantis par le groupe Société Générale. En accord avec l'IAS39, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans le bilan de SG Issuer.

L'engagement de garantir les titres est comptabilisé dans les états financiers de la Société comme un engagement hors bilan « Titres gagés ». Le montant garanti est réévalué à chaque date de clôture afin de refléter la valeur des Titres gagés.

## Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

### **3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)**

#### **3.10. *Nouvelles normes et interprétations***

Certaines normes, modifications de normes et interprétations qui vont entrer en vigueur pour des exercices ouverts après le 1er janvier 2014 n'ont pas encore été appliquées lors de la préparation de ces informations financières intermédiaires condensées. Des conséquences significatives sur les états financiers de la Société ne sont pas attendues, à l'exception de la norme IFRS 9, Instruments financiers, devenant obligatoire pour les états financiers 2018 de la Société. Cela pourrait générer un changement de classification de certains actifs financiers. La Société n'a pas l'intention d'adopter cette norme prématurément. La date d'implémentation de cette norme dépendra également de sa date d'adoption par l'Union Européenne.

#### ***IFRS 9 Instruments financiers***

IFRS 9 traite du classement et de l'évaluation des actifs financiers, ces exigences représentent un changement significatif par rapport aux exigences d'IAS 39 en vigueur pour les actifs financiers. La norme contient deux catégories principales d'évaluation pour les actifs financiers : au coût amorti et à la juste valeur. Un actif financier est enregistré au coût amorti s'il est détenu en vertu d'un modèle d'activité (« Business model ») dont l'objectif est de détenir des actifs en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, ces flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et des intérêts sur le principal. Tous les autres instruments financiers sont évalués à la juste valeur.

La norme élimine les catégories détenues jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente et prêts et créances de IAS 39.

La Société analyse l'impact possible de ces modifications sur sa situation financière et sa performance.

#### ***Autres modifications***

D'autres modifications aux normes IFRS sont traitées au cas par cas. La Société analyse l'impact de ces modifications sur sa situation financière et sa performance. Ces modifications n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne.

### **4. TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE**

Le total de ce poste s'élève à KEUR 35 807 au 30 juin 2015 et se réfère aux montants détenus par Société Générale Bank and Trust S.A. pour un montant de KEUR 1 502, et par Société Générale pour un montant

**Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

de KEUR 33 953, le solde restant étant répartie auprès d'autres contreparties.

**5. ACTIFS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RESULTAT**

	<b>30.06.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	<b>EUR' 000</b>	<b>EUR' 000</b>
Instrument financiers dérivés "Fully Funded Swap"	29 026 341	23 409 519
<b>Total</b>	<b>29 026 341</b>	<b>23 409 519</b>

Au 30 juin 2015, les Instruments Financiers Dérivés « Fully Funded swaps » qui sont des instruments financiers dérivés enregistrés à la juste valeur par le résultat pour EUR 29 026 341 (2014 : KEUR 23 409 519) répliquent chaque titre émis (Note 8). L'impact de l'utilisation de la CVA s'élève à KEUR 301 092 (31.12.2014 : KEUR 316 199), voir note 3.5 ci-dessus.

Le montant notionnel des contrats de « Fully Funded Swaps » existant au 30 juin 2015 correspond au montant nominal des Titres émis (Note 8).

**Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

**5. ACTIFS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RESULTAT (suite)**

Les mouvements des actifs financiers sont les suivants :

<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>21 182 331</b>
Transfert	-
Acquisitions	15 402 997
Annulation	(3 057 309)
Remboursement	(9 715)
Liquidation	146 333
Echéances/Cessions	(668 342)
Changement dans la juste valeur	508 748
Différence de change	212 102
Changement dans la juste valeur - CVA	(108 752)
<b>Au 30 juin 2014</b>	<b>33 608 393</b>
Acquisitions	22 642 520
Annulation	(21 238 775)
Echéances/Cessions	(3 286)
Changement dans la juste valeur	(815 772)
Différence de change	817 576
Variation des compensations des actifs et passifs	(11 601 137)
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>23 409 519</b>
Acquisitions	25 058 009
Annulation	(16 837 485)
Echéances/Cessions	(1 786 451)
Changement dans la juste valeur	(511 479)
Différence de change	1 303 269
Variation des compensations des actifs et passifs	(1 609 041)
<b>Au 30 juin 2015</b>	<b>29 026 341</b>

**6. PRETS ET CREANCES**

Au 30 juin 2015, au 31 décembre 2014 et au 30 juin 2014, les montants dus par des entreprises liées comprennent uniquement les créances de la Société Générale Bank and Trust S.A.

En 2015, les montants à recevoir de SGBT pour KEUR 61 590 (31.12.2014 : KEUR 61 701) représentent le placement du capital, des réserves de la Société et des autres fonds disponibles.

**Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

**7. PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI**

Au 30 juin 2015, les passifs financiers au coût amorti sont essentiellement constitués d'une obligation convertible de SGBT avec échéance en 2022 et pour un montant de 48 000 KEUR qui a été émise pour le remboursement d'un prêt déjà existant. Des conditions similaires ont été maintenues dans l'emprunt obligataire émis, pour atteindre strictement ce changement de format. Des conversions peuvent se produire chaque année (voir note 10).

Sous une telle obligation, la Société paie à la SGBT des intérêts variables calculés sur la base de l'Euribor plus une marge de 2,071% et des intérêts liés à l'activité. Par intérêts liés à l'activité, il faut comprendre un montant identique à 100% du profit généré par l'activité de la Société.

L'échéance de l'obligation est automatiquement prorogée par périodes successives d'un an, à moins que l'émetteur ou le titulaire ait exercé son droit de mettre fin à l'obligation à la date d'échéance prévue. L'option de conversion appartient au titulaire.

Au 30 juin 2015, la valeur de la composante des capitaux propres est estimée à zéro.

**8. PASSIFS FINANCIERS MESURES A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RESULTAT**

	<b>30.06.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	<b>EUR' 000</b>	<b>EUR' 000</b>
Titres émis	29 023 592	23 408 518
<b>Total</b>	<b>29 023 592</b>	<b>23 408 518</b>

Comme indiqué dans la note 3.4.2, l'impact de la compensation des Titres non vendus et des instruments financiers dérivés (« Fully Funded Swaps ») correspondants est de KEUR 13 210 178 (soit une diminution au bilan) dont Titres assortis de sûretés non vendus pour un montant de KEUR 1 287 206. Au 31 décembre 2014, l'impact de la compensation des Titres non vendus et des instruments financiers dérivés (« Fully Funded Swaps ») correspondants est de KEUR 11 601 137 (soit une diminution au bilan), dont Titres assortis de sûretés non vendus pour un montant de KEUR 919 036.

La Société a émis des Titres Assortis de Sûretés et des Titres Non Assortis de Sûretés au 30 juin 2015 pour KEUR 29 023 592 (31 décembre 2014: KEUR 23 408 518). L'impact de la DVA est de KEUR 301 092, voir note 3.5 (31.12.2014 : KEUR 316 199). Ces Titres peuvent être soit vendus en placements privés ou en offres publiques.

Au 30 juin 2015, 446 Titres assortis de sûretés ont été émis pour un montant de KEUR 4 458 968 et un nominal de 4 528 434 KEUR. Au 30 juin 2015, 13 042 Titres non assortis de sûretés ont été émis pour un montant de KEUR 24 564 624 et un nominal de KEUR 25 495 470.

## Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

Au 31 décembre 2014, 344 Titres assortis de sûretés ont été émis pour un montant de KEUR 3 560 927 et un nominal de KEUR 3 484 567. Au 31 décembre 2014, 10 257 Titres non assortis de sûretés ont été émis pour un montant de KEUR 19 847 579 et un nominal de KEUR 20 400 241.

L'analyse de la liquidité de ces Titres est décrite dans la note 1.

Les Titres Assortis de Sûretés sont garantis par des actifs donnés en garantie par la Société Générale à la Société pour KEUR 4 143 568 (31.12.2014 : KEUR 3 511 975).

### **9. GESTION DES RISQUES**

La Société et plusieurs de ses prestataires de service sont des filiales du groupe Société Générale et de ce fait bénéficient des systèmes de contrôle interne de la Société Générale.

Pour plus d'informations sur les risques relatifs au Groupe, aux investisseurs et/ou porteurs de Titres sont reprises dans la section « Risk and Capital Adequacy » du « Registration Document » de la Société Générale de mars 2015 ainsi que toute mise à jour subséquente ([http://www.societegenerale.com/en/measuring-ourperformance/information-and-publications/regulated\\_information](http://www.societegenerale.com/en/measuring-ourperformance/information-and-publications/regulated_information)).

#### ***9.1. Risque de marché***

Le risque de marché est le risque que des changements dans les prix du marché, tels que les taux d'intérêts, les prix des actifs et les taux de change qui auront un incident sur le revenu de la Société ou la valeur des instruments financiers détenus. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché au sein de limites acceptables.

La Société émet des Titres (instruments de dettes et prêts obligataires) et couvre systématiquement sa position en négociant un contrat d'échange (« Swap ») avec la Société Générale Groupe, avec des caractéristiques strictement identiques à celles des Titres. La documentation légale et les instruments dérivés ont été mis en place de façon à s'assurer que les actifs correspondent à tout moment aux passifs.

Les risques liés aux investissements dans les Titres dépendent de plusieurs facteurs. Ces facteurs varient en fonction des caractéristiques des Titres émis, en particulier des sous-jacents des Titres, de la maturité des Titres, du statut Assortis de Sûretés/Non Assortis de Sûretés des Titres, des taux d'intérêts, de la volatilité du sous-jacent, etc..

**Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

**9. GESTION DES RISQUES (suite)**

Les risques principaux en relation avec des investissements dans les Titres émis sont décrits dans le Prospectus de base sous la section « Risk Factor ».

En raison de la structure de la Société (correspondance parfaite entre les actifs et passifs), il n'y aurait pas de conséquence si venait à y avoir un changement immédiat dans les paramètres de marché sur son résultat net au 30 juin 2015.

La Société est également exposée au risque structurel de taux d'intérêt, notamment sur les opérations suivantes: le remplacement de fonds propres disponibles en participations ou en prêts auprès de la trésorerie de la Société (SGBT) avec une couverture de risque de taux. Le risque structurel de taux d'intérêt est contrôlé par la sensibilité de la valeur économique des positions mesurée par la sensibilité (« Modified Duration »).

La sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une variation des taux d'intérêt de 1%. La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités à court terme (0 - 1 an), à moyen terme (1 - 5 ans) et à long terme (5 ans et plus).

**9.2. *Risque de crédit***

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne soit pas capable d'honorer ses engagements contractuels.

La Société négocie des instruments financiers seulement avec ses entités mères, SGBT et Société Générale. En conséquence le risque de crédit de la Société est limité à un risque face à ses entités mères. Si cette situation évoluait, des limites spécifiques seraient proposées afin de limiter les expositions. Aux 30 juin 2015 et 31 décembre 2014, aucun actif financier n'a connu un retard de paiement ou n'était déprécié.

En complément, tous les Titres émis de la Société bénéficient d'une garantie donnée par la Société Générale, ce qui veut dire que tous les paiements relatifs aux Titres sont inconditionnellement et irrévocablement garantis par la Société Générale (le Garant).

Au 30 juin 2015, le rating de la Société Générale est (A) par Standard & Poor's et (A2) par Moody's.

## Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

### 9. GESTION DES RISQUES (suite)

#### 9.3. *Risque de taux d'intérêt*

Des investissements dans des Titres à taux d'intérêt fixe ou des Titres à composante d'intérêt fixe entraînent le risque que des changements à venir sur le marché des taux d'intérêts puissent négativement impacter la valeur de tels Titres. En raison de l'existence des « fully funded swap » (correspondance parfaite entre actifs et passifs), ce risque n'a pas d'impact sur le résultat de la Société.

#### 9.4. *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse pas faire face à ses obligations de paiement associées à ses dettes financières au moment de leurs échéances.

La Société n'est exposée à aucun risque de liquidité grâce à la réplication parfaite des obligations contractuelles des :

- dettes émises par la Société ;
- et actifs financiers détenus pour des besoins de couverture par la Société.

#### 9.4.1 *Sensibilité de la juste valeur aux paramètres non-observable pour les instruments en niveau 3*

Selon la hiérarchie de la juste valeur établie par la norme IFRS 13, le niveau 3 (N3) comprend des produits valorisés à partir de données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (dites données non observables).

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée sur des techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers, tels que l'actualisation des flux de trésorerie futurs actualisés pour les titres ou le modèle de Black & Scholes pour certaines options et utilisant des paramètres d'évaluation qui reflètent des conditions de marché existant à la date du bilan. Ces modèles d'évaluation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du Département des Risques sur Opérations de Marché de la Direction des risques du Groupe.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation, qu'ils proviennent de données observables sur le marché ou non, font l'objet de contrôles par la Direction Financière de GBIS (*Global Banking and Investor Solutions*) en accord avec le Département des Risques de Marché.

Les titres (dettes) et les Instruments financiers dérivés y relatifs (« Fully Funded Swaps » ou « Swaps ») évalués à la juste valeur, sont classés au niveau 3 où la valorisation des dérivés incorporés associés (sous-jacents des titres) est également basée sur des paramètres non observables.



**Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

**9. GESTION DES RISQUES (suite)**

Les principaux sous-jacents de niveau 3 (N3) des titres émis par SGIS sont:

- dérivés sur actions : contrats d'option à maturité longue et/ou présentant des mécanismes de rémunération sur mesure. Ces instruments sont sensibles à des paramètres de marché (volatilités, taux de dividende, corrélations, etc.). En l'absence de profondeur de marché et d'une approche objective rendue possible par des prix régulièrement observés, leur évaluation est basée sur des méthodes propriétaires (par exemple extrapolation de données observables, analyse historique);
- dérivés de taux d'intérêt : options exotiques, produits sensibles à la corrélation entre différents taux d'intérêts, différents taux de change, ou par exemple pour les produits quanto (pour lesquels les devises de règlement et des sous-jacents sont différentes); ils sont susceptibles d'être classés en L3 étant donné que les paramètres de valorisation sont non observables compte tenu de la liquidité des couples concernés et de la maturité résiduelle des transactions (par exemple les corrélations de taux de change sont jugées non observables pour le couple USD/JPY);
- dérivés de crédit: la catégorie L3 comprend principalement des instruments simples ou sur paniers exposés à la corrélation temps de défaut.

Sur chacun des éléments identifiés comme faisant partie de la liste des paramètres non-observables, il s'agit de déterminer le niveau d'incertitude de marquage et les sensibilités de l'incertitude pour un intervalle de confiance de la valeur des positions.

En parallèle, la fixation des niveaux de chacun de ces paramètres est reprise et expliquée ci-après. Les méthodes pour déterminer le niveau d'incertitude, ainsi que le calcul de l'intervalle de confiance de sensibilités dépendent de chaque paramètre.

**Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

**9. GESTION DES RISQUES (suite)**

Le tableau suivant (source : Groupe Société Générale) fournit pour les instruments L3 leur évaluation et les paramètres non observables les plus significatifs par principaux type de sous-jacent :

Type de sous-jacent	Principaux produits sous-jacents	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle de données non observables Min & Max
Actions/fonds	Instruments simples et complexes ou produits dérivés sur fonds, actions, ou paniers d'actions	Différents modèles de valorisation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions	Volatilité des actions	13,3%/51,3%
			Dividendes des actions	0,4%/4,8%
			Corrélations actions	-100%/100%
			Volatilité des <i>hedge funds</i>	7,5%/17%
			Volatilité des <i>mutual funds</i>	1,8%/42,1%
Taux d'intérêts et/ou taux de change	Instruments dérivés hybrides / change / taux	Modèle de valorisation des produits hybrides	Corrélation non-observable	-70,4%/90%
	Instruments dérivés sur taux de change	Modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilités de change	1%/30%
	Taux dérivés avec un nominal indexé aux modèles de remboursement anticipé des actifs sous-jacents européens	Modèle de valorisation de remboursement anticipé	Taux constant de remboursement anticipé	0%/45%
	Instruments sur inflation	Modèle de valorisation des produits inflation	Corrélation Inflation/Inflation	65,1%/90%
Crédit	« <i>Collateralized Debt Obligations</i> » (CDO) et tranches d'indexée	Modélisation du risque de crédit et projection de corrélation	Corrélation des temps de défaut	0%/100%
			Variation du taux de remboursement du sous-jacent de l'émetteur	0%/100%
	Autres dérivés de crédit	Modèle de défaut de crédit	Corrélation des temps de défaut	0%/100%
			Quanto correlation	-40%/40%
			Spreads de crédit	0-1000 bps
Matières premières	Indices de matières premières	Modèle de valorisation des options portant sur des matières premières	Corrélations	17%/98,8%

**Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

**9. GESTION DES RISQUES (suite)**

Les données non observables ajoutent un certain degré d'incertitude dans l'évaluation des instruments de Niveau 3 (L3).

Cependant, de par leur nature même, la Société n'a pas d'exposition au risqué de marché; tous les risques de marché sont en effet parfaitement couverts. L'impact d'un changement immédiat dans un paramètre non observable n'aurait aucune conséquence sur le résultat net de la Société.

Au 30 juin 2015, l'analyse par échéance résiduelle est comme suit :

	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Sans échéance fixe	Total
<b>Au 30 juin 2015</b>						
Trésorerie et équivalent de trésorerie	35 807	-	-	-	-	35 807
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	677 553	2 873 538	12 723 717	12 751 533	-	29 026 341
Prêts et créances	-	4 769	6 068	50 753	-	61 590
Autres actifs	5 863	-	-	-	-	5 863
<b>Total actifs</b>	<b>719 223</b>	<b>2 878 307</b>	<b>12 729 785</b>	<b>12 802 286</b>	-	<b>29 129 601</b>
Passifs financiers au coût amorti	38 545	-	-	48 000	-	86 545
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	677 553	2 873 538	12 723 717	12 748 784	-	29 023 592
Autres dettes	9 493	-	-	-	-	9 493
<b>Total passifs</b>	<b>725 591</b>	<b>2 873 538</b>	<b>12 723 717</b>	<b>12 796 784</b>	-	<b>29 119 630</b>

**Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

**9. GESTION DES RISQUES (suite)**

	<b>&lt; 3 mois</b>	<b>De 3 mois à 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>	<b>Sans échéance fixe</b>	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>						
Trésorerie et équivalent de trésorerie	94 600	-	-	-	-	94 600
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	697 558	1 894 498	10 702 339	10 115 124	-	23 409 519
Prêts et créances	207	4 673	6 068	50 753	-	61 701
Autres actifs	1 436	-	-	-	-	1 436
<b>Total actifs</b>	<b>793 801</b>	<b>1 899 171</b>	<b>10 708 407</b>	<b>10 165 877</b>	<b>-</b>	<b>23 567 256</b>
Passifs financiers au coût amorti	-	92 719	-	48 000	-	140 719
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	697 558	1 894 498	10 702 339	10 114 123	-	23 408 518
Autres dettes	6 093	-	-	-	-	6 093
<b>Total passifs</b>	<b>703 651</b>	<b>1 987 217</b>	<b>10 702 339</b>	<b>10 162 123</b>	<b>-</b>	<b>23 555 330</b>

Les justes valeurs et les valeurs comptables reprises dans l'état de la situation financière sont comme suit:

<b>Au 30 juin 2015</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie	35 807	35 807
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 026 341	29 026 341
Prêts et créances*	61 590	67 196
Impôts différés	-	-
Autres actifs	5 863	5 863
<b>Total actifs</b>	<b>29 129 601</b>	<b>29 135 207</b>
Passifs financiers au coût amorti*	86 545	91 252
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	29 023 592	29 023 592
Autres dettes	9 493	9 493
<b>Total passifs</b>	<b>29 119 630</b>	<b>29 124 337</b>

**Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

**9. GESTION DES RISQUES (suite)**

Au 31 décembre 2014	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalent de trésorerie	94 600	94 600
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	23 409 519	23 409 519
Prêts et créances*	61 701	67 570
Autres actifs	1 436	1 436
<b>Total actifs</b>	<b>23 567 256</b>	<b>23 573 125</b>
Passifs financiers au coût amorti*	140 719	145 662
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	23 408 518	23 408 518
Autres dettes	6 093	6 093
<b>Total passifs</b>	<b>23 555 330</b>	<b>23 560 273</b>

*\*Les prêts et créances et les passifs financiers au coût amorti sont classés au niveau 2 de la juste valeur en application de la norme IFRS 13.*

La détermination de la juste valeur dépend de beaucoup de facteurs et ne peut être qu'une estimation de la valeur qui peut être obtenue dans un marché ouvert régulièrement actif.

Les Titres émis et les instruments financiers dérivés sont évalués par le biais du résultat. La juste valeur des dérivés est partiellement basée sur des données non observables et est en conséquence classée dans la hiérarchie des justes valeurs d'IFRS 13 au niveau 3.

Au 30 juin 2015, la Société a déterminé la juste valeur de ses instruments financiers sur base de la hiérarchie suivante:

Au 30 juin 2015 EUR' 000	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	15 145 901	13 880 440	<b>29 026 341</b>
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	15 143 152	13 880 440	<b>29 023 592</b>
<b>Total</b>	-	2 749	-	<b>2 749</b>

**Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

**9. GESTION DES RISQUES (suite)**

**Au 31 décembre 2014**

EUR' 000	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	12 110 069	11 299 450	23 409 519
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	12 109 068	11 299 450	23 408 518
<b>Total (net)</b>	-	<b>1 001</b>	-	<b>1 001</b>

La détermination de la juste valeur dépend de beaucoup de facteurs et ne peut être qu'une estimation de la valeur qui peut être obtenue dans un marché ouvert régulièrement actif.

Le tableau suivant représente les mouvements entre le niveau 2 et le niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur :

	<b>Niveau 3</b>
<b>Balance au 01 janvier 2014</b>	<b>8 193 270</b>
Acquisition	5 672 929
Changement de juste valeur	194 864
Remboursements	(1 391 237)
Transfert de N2 vers N3	(1 864 678)
Transfert de N3 to N2	367 115
<b>Balance au 30 juin 2014</b>	<b>11 172 263</b>
Acquisition	5 604 605
Changement de juste valeur	(685 938)
Remboursements	(2 544 638)
Transfert de N2 vers N3	2 333 771
Transfert de N3 to N2	(894 871)
Compensation des actifs et passifs	(3 685 742)
<b>Balance au 31 décembre 2014</b>	<b>11 299 450</b>
Acquisition	8 805 147
Changement de juste valeur	(732 462)
Remboursements	(3 234 428)
Transfert de N2 vers N3	974 652
Transfert de N3 to N2	(682 626)
Compensation des actifs et passifs	(2 549 293)
<b>Balance au 30 juin 2015</b>	<b>13 880 440</b>

**Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

**9. GESTION DES RISQUES (suite)**

**9.4.2. *Transfert du Niveau 3 vers le Niveau 2:***

Comme décrit dans la Note 3.5 « Juste valeur des instruments financiers », les données fournies par un consensus des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et si les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Pour les maturités longues, ces données de consensus ne sont pas observables. C'est le cas de la volatilité implicite retenue pour la valorisation des options à échéance de plus de cinq ans. Toutefois, lorsque la durée résiduelle de l'instrument tombe en dessous de cinq ans, sa juste valeur devient sensible à des paramètres observables.

**9.5. *Risque opérationnel***

Le risque opérationnel est le risque de pertes ou de fraudes causées par des défauts ou des défaillances dans les procédures et systèmes internes, l'erreur humaine ou des événements extérieurs, y compris les risques informatiques et les risques de gestion. Une attention particulière est portée au risque de conformité, qui bénéficie d'une surveillance renforcée.

La Société participe à l'effort visant à renforcer la gestion et le suivi du risque opérationnel dirigé par le Groupe Société Générale. Cet effort est mené par la Direction des Risques Opérationnels, qui rapporte à la Direction des Risques du Groupe Société Générale, et est relayée par les différentes unités de suivi du risque opérationnel à l'échelle du groupe chargées de la mise en œuvre des politiques et directives émises par le Groupe Société Générale et du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels.

Le dispositif de surveillance repose principalement sur quatre processus supervisés par les services des risques opérationnels : l'auto-évaluation des risques périodiques et des contrôles (RCSA), la collecte de données internes sur les pertes dues au risque opérationnel avec des rapports exhaustifs en temps réel des incidents, l'analyse de modèles, un système de contrôle permanent.

Ces procédures sont complétées par une unité de gestion de crise et un plan de continuité d'activité (Business Continuity Plan – « BCP »).

**Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

**10. CAPITAUX PROPRES**

Le capital initial de la Société "Société Générale d'Arbitrage et de Participations S.A." (nom de sa mise en place) s'élève à 31 000 EUR représenté par 100 actions d'une valeur nominale de 310 EUR chacune, entièrement détenue par la Société Générale Bank & Trust S.A. (SGBT).

Au 31 décembre 2014, le capital social souscrit et intégralement libéré de 2 000 040 EUR a été divisé en 50.001 parts d'une valeur nominale de 40 EUR chacune et détenue par SGBT.

Par la résolution adoptée le 13 janvier 2015, le Directoire a décidé d'augmenter le capital de 2 000 040 EUR à 2 000 080 EUR par l'émission d'une action nouvelle d'une valeur nominale de 40 EUR souscrite par l'actionnaire unique. Le capital social représente, après cette augmentation, 50 002 parts d'une valeur nominale inchangée. Cette augmentation a également donné lieu à une allocation par la Société à son compte de l'excédent de capital de 92 463 032 EUR.

Au 30 juin 2015, le capital social souscrit et entièrement libéré est désormais de 2 000 080 EUR et est divisé en 50 002 parts d'une valeur nominale de 40 EUR chacune détenues à 100% par la Société Générale Bank & Trust S.A.

La Société gère son capital de façon à s'assurer qu'elle soit en mesure d'assurer la continuité de son exploitation. La structure du capital se compose du capital souscrit, des réserves et des résultats reportés.

Le montant du capital peut augmenter, sous réserve de l'autorisation par l'actionnaire unique, si les activités de la Société évoluent telles qu'elles entraînent des risques spécifiques additionnels, en particulier des risques de marché.

**11. RESERVES**

La Société doit annuellement affecter à la réserve légale un montant équivalent à au moins 5% du bénéfice net de l'exercice jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital. Cette réserve ne peut pas être distribuée. Au 30 juin 2015, la réserve légale s'élève à 200 KEUR (2014: KEUR 200).

Les réserves comprennent au 30 juin 2015 un montant de KEUR 5 822 relatif à la création d'une réserve non distribuable équivalent à cinq fois l'impôt sur la fortune (2014: KEUR 7 533) et un montant de KEUR 1 911 relatif à une réserve distribuable après l'assemblée générale de 2016. Si le montant de la réserve n'est pas maintenu (pour des raisons autres qu'un changement du capital) sur une période de cinq ans, la charge fiscale de la Société sera augmentée d'un cinquième du montant de la réduction de l'année pendant laquelle la diminution a eu lieu. La Société a décidé de maintenir sa réserve en accord avec les informations ci-dessus.



**Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)**

Pour le semestre clos le 30 juin 2015

**12. TAXATION**

La Société est redevable de tous les impôts applicables aux sociétés commerciales luxembourgeoises.

Depuis 2007, La Société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la Société Générale Bank & Trust S.A., comme autorisé par l'article 164 bis LIR. La Société Générale Bank & Trust S.A. établit les provisions pour impôts au 30 juin 2015 sur base du résultat taxable de tout le groupe d'intégration fiscale, y compris son propre résultat.

Concernant l'impôt sur la fortune, la Société maintient la réserve qui permet à la taxe de ne pas être payée. Société Générale Bank & Trust S.A. peut également maintenir la réserve au nom des autres sociétés fiscalement intégrées.

Pour le semestre clos le 30 juin 2015, le taux d'imposition théorique serait de 29,22% alors que le taux d'imposition effectif de la Société est celui du groupe d'intégration fiscale à laquelle elle appartient, comme expliqué ci-dessus.

**13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Il n'y a eu aucun fait susceptible d'avoir une influence notable sur les informations financières intermédiaires condensées de la Société au 30 juin 2015.